

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00270

Numéro SIREN : 850 130 899

Nom ou dénomination : 3G-BIOCLIMATISATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 3833

1 - BILAN SIMPLIFIE

06 AOUT 2020



N° 2033-A

2020

B 3833

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION					Néant	
Adresse de l'entreprise : 2 RUE DE CASTELS 82400 VALENCE D AGEN						
Numéro SIRET* : 85013089900014						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 18					Durée de l'exercice précédent* : 13	
					Ex. N-1 clos le : 08/04/2019	
					Exercice N, clos le : 30/09/2020	
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012			
M	Incorporelles - Autres*	014	016			
M	Immobilisations corporelles*	028	030	7 757	18 276	
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	7 757	18 276	
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050	052			
I	- Marchandises*	060	062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070	8 697	8 697	
U	(2) - Autres* (3)	072	074	910	910	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082			
A	Disponibilités	084	086	6 669	6 669	
N	Charges constatées d'avance*	092	094			
T	Total II	096	098		16 276	
Total général (I + II)		110	112	7 757	34 552	

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	3 000		
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126			
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P	Report à nouveau	134			
R	Résultat de l'exercice	136	6 203		
E	Provisions réglementées	140			
S	Total I	142	9 203		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	11 691		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	5 148		
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 5 781)	172	8 510		
E	Produits constatés d'avance	174			
S	Total III	176	25 349		
Total général (I + II + III)		180	34 552		
R	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS 3G-BIOCLIMATISATION		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				30/09/2020		08/04/2019	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	80 230		
D	Production stockée* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	0		
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	80 231		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	63 952		
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		244			
	Rémunérations du personnel*			250	714		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	167		
X	Dotations aux amortissements*			254	7 757		
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	777		
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionn	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	73 366		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 865		
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	609		
I	Charges financières	(V)		294	126		
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	50		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	1 095		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 203		
B - RESULTAT FISCAL				312	6 203	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 095		
T	Divers*,dont intérêts	247		330			
	excédentaires des opies-dts d'associés						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexes)	986				342	
	Zone franche urbaine (44 octies et 44	987					
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Pôle de compétitivité hors CICE	990					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Investissements outre-mer	344					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	7 298	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables * :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	7 298	372	

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION								Néant :	*	
I	IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442	13 000	444		446	13 000	
C	Inst. génè. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462	13 033	464		466	13 033	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	26 033	494		496	26 033	
II	AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
I	Terrains		510		512		514		516	
M	Constructions		520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.		530		532	4 803	534		536	4 803
C	Inst. générales, agencts divers		540		542		544		546	
O	Matériel de transport		550		552	2 954	554		556	2 954
R	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570		572	7 757	574		576	7 757
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	578	580	582	584	586	581	587	589		
TOTAL										
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590					
				TOTAL	596					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO										

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
TOTAL des déficits restant à reporter	870				

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	14 374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 054
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 09/04/2019		et clos le : 30/09/2020	
		Durée en nombre de mois : 18	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145	0	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 09/04/2019		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 30/09/2020		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS 3G-BIOCLIMATISATION 2 RUE DE CASTELS 82400 VALENCE D AGEN					
N° Siret		85013089900014			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		<u>ENTRETIEN MATERIEL SPECIFIQUE</u>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		7 298	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %			
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values		DEFICIT (Report de la ligne ☐ XO DU 2058A ou 372 du 2033B)			
PVLT imposables au taux de 15%					
PVLT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0 % (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐		Jeunes entre. innovantes ☐		Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐	
Ent. nouv. art. 44 septies ☐		Pôle de compétitivité ☐		Zone franche d'activité ☐	
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
				BUD, art. 44 sexdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				CEGID	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 0563630443		1210 AV DE TOULOUSE			
		82000 MONTAUBAN			
- du conseil * :					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné	
		A VALENCE D AGEN		le 01/03/2021	
Nom du déclarant : MR FANTOVA JEAN PIERRE					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION																																																						
et date de clôture de l'exercice: 30/09/2020																																																						
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																						
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td style="width:45%;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width:5%; text-align: center;">(a)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																															
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)																																																				
	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																				
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																																																				
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																																																				
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(e)																																																				
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)																																																				
		(g)																																																				
		(h)																																																				
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																																				
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																																				
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)																																																				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:10%;">SARL</td> <td rowspan="3" style="width:10%;">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="width:10%;">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td style="width:10%;">année du versement (3)</td> <td style="width:15%;">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</td> <td colspan="2" style="width:20%;">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</td> <td colspan="2" style="width:20%;">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="width:10%;">Ind. forfaitaires</td> <td style="width:10%;">Remboursements</td> <td style="width:10%;">Ind. forfaitaires</td> <td style="width:10%;">Remboursements</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées						Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)				Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																																
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées																																																				
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)		année du versement (3)		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)																																															
				Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																																															
J DIVERS																																																						
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																																						
Adresses des autres établissements																																																						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																						
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																																																		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous				714		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																																
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																
						MVLT restant à reporter																																																

3G BIO CLIMATISATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 4500€
Siège social : 2 RUE DE CASTELS
82400 Valence d'Agen
850 130 899 RCS MONTAUBAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le vingt-neuf Décembre,
A dix heures,

Monsieur Fantova Jean-Pierre, demeurant 4 place de l'église 82190 Bourg de Visa

Propriétaire de 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Marie Laure, demeurant 239 chemin de Tucaut, 31270 Cugnaux

Propriétaire de 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Sandra, demeurant 4 Rue Gilbert Defer, résidence L'initiale A 31300 Toulouse

Propriétaire de 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G BIOCLIMATISATION,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Fantova Jean-Pierre, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos au 30 Septembre 2020.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Rémunération de gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

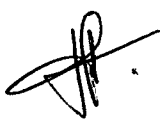
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2020 s'élevant à 6 202,81 euros de la manière suivant :

- Incorporation en Autres réserves : 6 202,81 euros

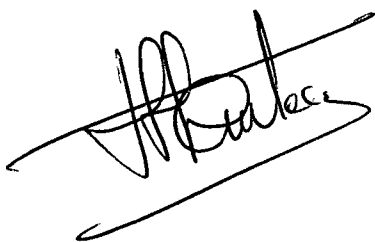
TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies et d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

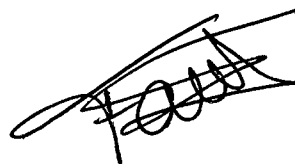
nlf sf 

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal

FANTOVA JEAN PIERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Fantova', written over a horizontal line.

FANTOVA MARIE-LAURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ML Fantova', written over a horizontal line.

FANTOVA SANDRA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Fantova', written over a horizontal line.